

# Banque Cantonale du Jura SA

## Conversion des actions au porteur en actions nominatives

L'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, du 27 avril 2017 a notamment décidé, sur proposition du Conseil d'administration, la conversion des actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 14.- chacune en actions nominatives. Après la conversion, le capital-actions de la Banque Cantonale du Jura SA de CHF 42'000'000.- restera inchangé et se composera de 3'000'000 d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 14.- chacune (nouvelles actions nominatives).

## NOUVELLES ACTIONS NOMINATIVES

### CONVERSION

1 action au porteur de la Banque Cantonale du Jura SA d'une valeur nominale de CHF 14.- (n° de valeur 3 299 134)

est convertie en

1 nouvelle action nominative de la Banque Cantonale du Jura SA d'une valeur nominale de CHF 14.- (n° de valeur 35 066 567)

### Date ex

5 mai 2017

### Date de livraison

9 mai 2017

### PROCÉDURE

#### Conservation en dépôt

Pour les titulaires d'actions au porteur qui détiennent leurs actions dans un dépôt ouvert auprès d'une banque, la conversion en nouvelles actions nominatives est effectuée automatiquement. Les actionnaires ne doivent entreprendre aucune démarche pour la conversion.

#### Conservation à domicile

Les titulaires d'actions au porteur qui détiennent leurs actions à domicile ou dans un coffre-fort sont priés de transmettre immédiatement ces actions à leur banque en vue de leur conversion en nouvelles actions nominatives.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### Titrisation et livraison

Les nouvelles actions nominatives sont émises sous forme de droits-valeurs et sont inscrites en

compte comme titres intermédiés par SIX SIS SA. Les actionnaires ne sont pas en droit d'exiger la délivrance ou l'impression de certificats individuels d'actions nominatives. Chaque actionnaire enregistré peut toutefois exiger en tout temps que la Banque Cantonale du Jura SA établisse une attestation relative aux actions nominatives qu'il détient selon le registre des actions.

#### Droit au dividende

Les nouvelles actions nominatives donnent droit au dividende à partir de la date ex (5 mai 2017).

#### Cotation et négoce

La cotation et l'admission au négoce des 3'000'000 de nouvelles actions nominatives selon le Swiss Reporting Standard ont été demandées à la SIX Swiss Exchange SA et ont été autorisées. Le premier jour de négoce est le 5 mai 2017.

#### Inscription au registre des actionnaires

Pour être autorisés à exercer leurs droits à l'assemblée générale annuelle, les actionnaires sont priés de se faire inscrire au registre des actionnaires immédiatement après la conversion en nouvelles actions nominatives.

#### Droit applicable et for

Droit suisse, le for judiciaire est Porrentruy.

#### Banque mandatée

Zürcher Kantonalbank

#### N° de valeur / ISIN / symbole

Action nominative Banque Cantonale du Jura SA d'une valeur nominale de CHF 14.- (nouvelle)  
35 066 567 / CH0350665672 / BCJ

Action au porteur Banque Cantonale du Jura SA d'une valeur nominale de CHF 14.- (ancienne)  
3 299 134 / CH0032991348 / BCJ

**Cette annonce ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a et/ou 1156 du code des obligations. Conformément à l'art. 33 ch. 2 let. b et c du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange SA, la Banque Cantonale du Jura SA n'a pas publié de prospectus de cotation pour cette transaction.**

Pour plus d'informations veuillez consulter le site internet de la Banque Cantonale du Jura SA ([www.bcj.ch](http://www.bcj.ch))

Porrentruy, le 4 mai 2017

